

Réunion du Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles le 25 janvier 2021

Le dernier Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles s'est déroulé le 25 janvier 2021 à la salle des fêtes d'Orgon dans le respect des gestes barrières.

L'ordre du jour était chargé avec le Débat d'Orientation Budgétaire. Un budget du Parc qui s'inscrit dans une conjoncture difficile du fait de l'épidémie de Covid-19 et des moyens énormes mis en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales pour soutenir l'économie du Pays. Des plans de relance dans lesquels s'inscrivent pleinement les Parcs naturels régionaux. Malgré la nécessité d'effectuer un emprunt relais pour équilibrer la section d'investissement du fait du retard de recouvrements de subventions, le budget du Parc naturel régional des Alpilles est stable et solide. Les effectifs à long terme sont en légère diminution du fait de la fin du programme LIFE et les contrats temporaires sont pris en charge par les projets menés dans le cadre des opérations subventionnées (LEADER, FEADER, etc.). A noter l'augmentation des charges de structure en lien avec le bon fonctionnement de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence et de ses équipements.

Le point sur le projet de Charte 2022-2037

Toutes les réunions du Comité syndical du Parc des Alpilles commencent par un point d'étape de la révision en cours de la Charte du Parc. Les élus ont pu constater que si les délais étaient très serrés, le Parc respecte le calendrier prévisionnel malgré la crise sanitaire, et ce grâce à la mobilisation, même en distanciel, de tous les acteurs, élus, partenaires et membres de l'équipe. Jean MANGION, Président du Parc, rappelle aux membres du Comité syndical l'importance de la prochaine visite des rapporteurs début février. Cette délégation, composée de représentants du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), du Ministère de la transition écologique et de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, a pour but d'objectiver notre projet de Charte par des visites de terrain à la rencontre des élus et acteurs du territoire. L'ambition du Parc, si les mesures sanitaires le permettent, et de présenter sur les 2 jours de présence sur site, les principaux enjeux du Parc des Alpilles. La délégation souhaite mieux appréhender nos motivations et le projet de développement durable que les élus proposent pour les Alpilles.

Les élus ont ensuite débattu sur le projet de gouvernance et de participation démocratique de la future Charte. De nombreuses propositions ont été faites pour impliquer durablement les citoyens et sociaux professionnels dans l'action du Parc sans pour autant remettre en question la légitimité des élus en responsabilité.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

La fin de la discussion s'est concentrée sur les futurs moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Charte. Les élus ont fait part de leur engagement tout en insistant sur l'importance du soutien des EPCI et de la nécessité de mutualiser les ressources.

5 nouveaux bénéficiaires de la marque Valeurs Parc dans les Alpilles

En ce début d'année, les élus du Parc ont validé lors du Comité syndical la labellisation de 2 nouveaux agriculteurs et 3 prestataires touristiques des Alpilles.

- Fabien DUMONT, fruits et légumes bio à Saint-Rémy-de-Provence
- Mathilde HERTZ et Miguel REINAGA, fruits et légumes bio à Fontvieille
- Floris VAN DE WERF, hôtel-restaurant Le Domaine de la Pierre Blanche à Eygalières
- Cécile BEILLIEU, activité de pleine nature Tours in Provence pour 4 sorties accompagnées
- Jean-Roch VEILLET, hôtel Mas Vidau à Saint-Etienne du Grès

Avec ces nouvelles attributions, on compte aujourd'hui sur notre territoire 50 bénéficiaires de la marque Valeurs Parc.

Le Parc des Alpilles se mobilise pour l'après Covid

Si la crise sanitaire actuelle a conduit le Parc des Alpilles à revoir son mode de fonctionnement et à inventer de nouvelles façons d'organiser la concertation en privilégiant les rencontres virtuelles, il n'en demeure pas moins, que les élus sont déjà dans l'après Covid et bien loin de subir la situation, le Parc souhaite saisir les opportunités qui lui sont offertes pour développer avec les communes des projets au bénéfice du territoire en répondant aux sollicitations de nos partenaires.

Le Comité syndical a délibéré concernant plusieurs demandes de subventions dont le projet LEADER « Produire localement de l'énergie et des matériaux biosourcés en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire » pour lequel les élus fondent beaucoup d'espoir dans le développement de la filière du pin d'Alep. Une formidable opportunité à saisir pour les Alpilles, territoire précurseur sur le sujet. Citons également l'appel à projet de l'Agence de l'eau pour mieux connaître la trame « turquoise » des zones humides des Alpilles en étudiant certaines populations animales présentes à la jonction des milieux aquatiques et des espaces agricoles proches. Le Parc des Alpilles s'est aussi positionné sur l'appel à projet Zéro déchet de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur avec entre autres le projet de mener une vaste opération de nettoyage de l'ancien terrain de motocross de Mouriès envahi de pneus. Autre projet avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour obtenir des fonds d'investissement pour le tourisme durable dans le cadre du Plan de relance national qui vise à accélérer la transition écologique des opérateurs touristiques dans les territoires ruraux. Enfin, le Parc des Alpilles a déposé une demande de subvention auprès de la DREAL, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour accompagner les communes dans leurs projets de re végétalisation urbaine afin de les aider à sélectionner les essences les mieux adaptées aux Alpilles.

Les élus ont également échangé sur la prochaine saison de la Garde Régional Forestière qui en 2021 devrait constituer une année de transition. En effet, les enquêtes de terrains ont démontré l'efficacité du dispositif mis en œuvre par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et la connaissance de la réglementation de la plupart des usagers du massif.

Le Parc souhaite réorienter la stratégie de la GRF en s'adressant à de nouveaux publics avec des agents plus mobiles et visibles. Une augmentation de la contribution de la région et des communes va permettre d'augmenter les effectifs au bénéfice de la lutte contre les feux de forêt.

Quels types de projets photovoltaïques dans les Alpilles ?

Enfin, les élus se sont également prononcés sur différents sujets en matière de production énergétique avec la contribution du Parc à la révision du S3REN, Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables, et de l'avis du Parc sur le projet de Parc photovoltaïque de 35 ha au sol de La Jasse à Eyguières.

Le Parc est consulté sur ce dossier au titre du permis de construire en tant que Personne Publique Associée et sur l'impact global du projet par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Situé en zone agricole, dans le périmètre d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau et dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de Bonelli, les élus ont donné à l'unanimité un avis défavorable au projet.

Les élus souhaitent que le Parc des Alpilles participe à la transition énergétique et écologique en contribuant notamment à la production d'énergies renouvelables mais dans le respect des enjeux du territoire. Ils souhaitent pour cela élaborer une doctrine commune au territoire afin de faciliter les démarches, en fournissant par exemple aux communes des outils d'aide à la décision s'agissant du foncier disponible comme des éléments cartographiques. Le Parc a rappelé à cet effet que près de 60 ha de surfaces artificialisées mobilisables ont été recensés, notamment sur ombrières et toitures. Le Parc travaille avec le Pays d'Arles et la Métropole Aix Marseille Provence pour rendre ces superficies plus attractives et faciliter la mise en œuvre de projets non invasifs pour les espaces naturels et agricoles, ainsi que pour les paysages emblématiques des Alpilles. Jean MANGION a rappelé l'importance pour les communes de se rapprocher du Parc dès la genèse des projets. Sa connaissance des réglementations et son ingénierie sont à la disposition des élus et des développeurs pour éviter de perdre du temps dans des projets irréalisables du fait de leur impact environnemental.

Un Comité syndical riche lors duquel Jean MANGION a souhaité rappeler l'importance des élus délégués au Parc ; de la nécessité de leur contribution aux activités du Parc et de leur rôle d'interface entre le Parc et les communes.

Contact presse : Laetitia BAUDRY, chargée de mission communication l.baudry@parc-alpilles.fr